



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

Affaire n°12-191218 : Organisation des services municipaux /  
Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel  
communal (création de postes)

NOTA. / . Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le **12 décembre 2018** et que le nombre  
de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est  
de : **17**

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement  
délibérer



LE PRÉSIDENT  
*[Signature]*  
JEAN-BAPTISTE dit PARNY

L'an deux mille dix-huit le **DIX-NEUF DÉCEMBRE**  
à seize heures trente le Conseil Municipal de La  
Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur  
le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses  
séances sous la Présidence de Monsieur Daniel  
JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY  
1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe -  
Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE  
ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline  
ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint -  
Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit  
ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller  
municipal - André GONTHIER conseiller municipal  
- René HOAREAU conseiller municipal - Marie  
Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine  
JACQUEMART conseillère municipale - Marie  
Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla  
ALOUETTE conseillère municipale - Johnny  
PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE  
conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Didier  
DEURWEILHER conseiller municipal - GUERIN  
Jacques conseiller municipal - Lucien BOYER  
conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT  
conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère  
municipale - Alette ROLLAND conseillère  
municipale - Mélissa MOGALIA conseillère  
municipale - Toussaint GRONDIN conseiller  
municipal

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT  
conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE -  
Ghislaine DORO conseillère municipale à DE  
ALMEIDA SANTOS Sylvie - à Alette ROLLAND  
- Éric BOYER conseiller municipal à Johnny  
PAYET -

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM12-1912-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Affaire n° 12-191218 :**  
**Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes)**

---

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de celle-ci.

Aussi, dans le but de poursuivre la structuration des services communaux tout en luttant progressivement contre la précarité d'un certain nombre d'emplois, le tableau des effectifs doit être modifié. De plus il faut prendre en considération la nécessité de créer des postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer.

Nous sommes également dans l'obligation de renforcer les effectifs afin de pallier l'extinction progressive des dispositifs d'emplois aidés (diminution drastique du nombre, conditions d'éligibilité renforcées et réduction importante du taux de remboursement) et de constituer des « noyaux durs » professionnels de personnels permanents dans tous les services afin de garantir un fonctionnement optimal de ces derniers.

Le Maire propose à cet effet, les créations de postes présentées ci-après :

- ❖ Bcsoins permanents
- Création de 6 postes d'adjoint technique territorial
- Création de 3 postes d'adjoint administratif

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Madame Mélissa MOGALIA, précise que le tableau des effectifs doit obligatoirement être annexé au projet de délibération. L'affaire, avec l'accord unanime de l'assemblée, est reportée en fin de séance le temps que les services administratifs fournissent le document y afférent. Suite est donnée à sa requête. L'élue ayant déjà quitté la séance au moment de la mise au vote.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- **APPROUVE** les créations et modifications susvisées et le tableau des effectifs annexé ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs annexé du personnel communal, en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et au ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE PRESIDENT,



**BAPTISTE dit PARNY Daniel**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM12-1912-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Affaire n°12:**  
**TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/12/2018**

FILIERES	GRADES	Cat.	POSTES PREVUS			POSTES POURVUS						POSTES DISPONIBLES			
			TC	TNC	Total	Titulaire		Intégré		Contract.		Total	TC	TNC	
						TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC				
DIRECTION	Directeur Général des Services	A	1		1	1							1	0	0
	<b>Total</b>		1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
CABINET	Collaborateur du cabinet	A	1		1					1			1	0	0
	<b>Total</b>		1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	A	1		1	1							1	0	0
	Attaché	A	4		4	2							2	2	0
	Rédacteur principal 1ère classe	B	2		2	2							2	0	0
	Rédacteur Principal 2ème classe	B	4		4	4							4	0	0
	Rédacteur	B	5		5	2							2	3	0
	Adjoint Adm Principal 1ère Classe	C			0								0	0	0
	Adjoint Adm Principal 2ème Classe	C	4		4	4							4	0	0
	Adjoint Administratif Territorial	C	25	1	26	16		2		5	1		24	2	0
<b>Total</b>		45	1	46	31	0	2	0	5	1		39	7	0	
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	1		1								0	1	0
	Ingénieur	A	2		2				1				1	1	0
	Technicien Principal de 1ère classe	B			0								0	0	0
	Technicien Principal de 2ème classe	B	1		1	1							1	0	0
	Technicien	B	3		3	2				1			3	0	0
	Agent de Maîtrise principal	C	0		0								0	0	0
	Agent de Maîtrise	C	3		3	2							2	1	0
	Adjoint technique principal 1ère cl	C	2		2	2							2	0	0
	Adjoint technique principal 2ème cl	C	10		10	5							5	5	0
Adjoint technique territorial	C	68	6	74	31	1	26	2	10	1		71	1	2	
<b>Total</b>		90	6	96	43	1	26	2	12	1		85	9	2	
SANITAIRE & SOCIALE	Puéricultrice	A			0								0	0	0
	Educateur de Jeunes Enfants	B			0								0	0	0
	Assistant socio-éducatif	B			0								0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 1ère classe	C			0								0	0	0
	Auxiliaire puériculture princ. 2ème classe	C	1		1			1					1	0	0
	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C			0								0	0	0
	ATSEM principale de 2ème classe	C	3	5	8		1	2	3				6	1	1
<b>Total</b>		4	5	9	0	1	3	3	0	0		7	1	1	
SPORTIVE	Educateur Activités Physiques et Sportives	B	1		1								0	1	0
	Opérateur principal Activités Physiques et Sportives	C	1		1	1							1	0	0
	Opérateur qualifié Activités Physiques et Sportives	C	1		1								0	1	0
	<b>Total</b>		3	0	3	1	0	0	0	0	0		1	2	0
ANIMATION	Adjoint d'animation princ. 1ère classe	C			0								0	0	0
	Adjoint d'animation princ. 2ème classe	C	1		1								0	1	0
	Adjoint territoriaux d'Animation	C	7		7			2		2			4	3	0
	<b>Total</b>		8	0	8	0	0	2	0	2	0		4	4	0
CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1	1							1	0	0
	Assistant Cons. patr. princ. de 2ème classe	B			0								0	0	0
	Assistant de conservation	B			0								0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine	C	1	2	3	1							1	0	2
<b>Total</b>		2	2	4	2	0	0	0	0	0		2	0	2	
POLICE MUNICIPALE	Chef de police municipale	C	1		1								0	1	0
	Brigadier-chef principal	C	1		1	1							1	0	0
	Gardien-Brigadier	C	3		3	1							1	2	0
	<b>Total</b>		5	0	5	2	0	0	0	0	0		2	3	0
<b>TOTAL</b>		159	14	173	80	2	33	5	20	2		142	26	5	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20181219-DCM12-1912-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018